



## SNES-Nouvelle Calédonie

B.P. 1610  
98845 NOUMÉA CEDEX  
Tél. et télécopie : 43 63 06  
[snes-nc@lagoon.nc](mailto:snes-nc@lagoon.nc)  
[www.snes.nc](http://www.snes.nc)



## Audience avec le Vice-recteur

Une délégation du bureau du SNES-NC a été reçue, à notre demande, par M. le Vice recteur (accompagné de son Secrétaire Général) le vendredi 10 avril 2015.

Notre objectif était de signaler nos préoccupations (transmises par notre base, en particulier lors de notre « Commission administrative élargie » du 25 mars) et d'obtenir des réponses de l'administration. Différents sujets ont été abordés.

### Vie des établissements

---

- **Violences scolaires**

Nous récapitulons les remarques sur ce sujet présentées par nos collègues : il s'agit d'une recrudescence, dans beaucoup d'établissements, des incivilités, des violences, du vandalisme. Nous citons les collèges et lycées les plus touchés et les événements les plus graves (agressions de collègues), en demandant que le système éducatif ne reproduise pas ce qui peut se passer à l'extérieur (les établissements doivent rester des « sanctuaires ») ; nous refusons la résignation devant cette « violence ordinaire » qui crée la peur, entretient des ambiances malsaines, met en danger élèves et enseignants, et menace l'efficacité des enseignements. Nous proposons une prise de conscience et des initiatives pour que tous les membres de la communauté éducative jouent leur rôle aux côtés des jeunes contre ces dérives.

Le Vice-recteur se dit conscient, évidemment, de ces problèmes, et qu'un travail de fond est à entreprendre : « *ce qui arrive en Nouvelle-Calédonie est arrivé en Métropole* ». Le Vice-recteur insiste sur le rôle des réseaux sociaux dans l'organisation des désordres et tente d'analyser les motivations : « *ils suscitent la bagarre pour filmer* », en rappelant quelques réalités sociales, comme le record en Nouvelle-Calédonie de consommation de cannabis ou les insuffisances dans les relations familiales : « *les parents n'ont pas été bons sur cette génération* ».

Il propose d'utiliser le « clavier de moyens » disponible et vante le travail d'équipe, afin que les enseignants ne se sentent pas isolés. Il prône la responsabilisation des élèves eux-mêmes, pour qu'en particulier « *ils s'approprient leur capital santé* ».

Nous insistons sur notre demande de réponses pratiques à ces préoccupations : « *concrètement, qu'est-ce qu'on fait ?* ». Nous rappelons que les enseignants ne se sentent pas soutenus et que la réalité est sous-estimée, voire occultée ; nous insistons sur le rôle de certains chefs d'établissements qui ont tendance à minimiser les événements et réduire les mesures disciplinaires, par souci de ne pas se signaler à leur hiérarchie. Une concertation plus fréquente et soutenue, au sein des établissements, entre les enseignants et leur hiérarchie nous paraît indispensable.

Sur ce dernier point le Vice-recteur refuse l'organisation de nouvelles réunions, en considérant que déjà trop de temps est perdu pour les élèves. Il rappelle l'absentéisme de fin d'année et la perte importante, en Nouvelle-Calédonie, d'heures d'enseignement dues aux élèves.

Le Vice-recteur reconnaît les faits - « *il n'y a jamais eu autant d'agressions physiques sur les enseignants* » - , et renvoie à l'analyse des situations sociales dans les cas de harcèlement entre élèves : « *les bourreaux sont eux-mêmes victimes de leur situation sociale* ». Il admet que beaucoup d'adultes minimisent ces harcèlements (il constate ironiquement « *qu'il ne se passe jamais rien dans l'enseignement privé* ») et souhaite que l'on « *sorte de l'omerta* ».

Le Vice-recteur propose en conclusion une réactivation de l'esprit d'équipe dans la communauté éducative, en souhaitant une « *professionnalisation des chefs d'établissements* », qu'il projette de réunir. Il s'agit de réduire le fatalisme des CPE, des surveillants, des enseignants.



***Le Vice-recteur semble très au courant des faits de violence, il paraît également conscient d'un manque de communication et d'information sur la réalité des événements***

***Mais peu de solutions concrètes sont finalement proposées. Notre remarque sur les effectifs insuffisants d'assistantes sociales et d'infirmières est négligée (« c'est beaucoup plus qu'en Métropole »).***

***Rien de nouveau donc, à la suite de cette discussion...***

#### • **Effectifs des classes**

Trop d'établissements nous signalent des effectifs d'élèves bien trop importants pour que l'enseignement soit efficace (en particulier en classes de langues). En lycée par exemple, difficile d'enseigner avec des effectifs de 34 élèves « nouvelle génération » en classes de seconde. Nous regrettons le manque de moyens, pour l'aide personnalisée par exemple.

Le Vice-recteur engage une explication sur le quotient heures/élève, en faisant remarquer qu'il est très généreux dans les petits établissements. Il informe que l'aide personnalisée ne sera pas dotée en 2015 (« *vous ne ferez pas* »), et que nous faisons avec les moyens accordés par le ministère. Certes il y a discussion, argumentation avec le MEN, pour faire apparaître nos spécificités, mais pour 2015 : pas de moyens supplémentaires. Le Ministère considère que la Nouvelle-Calédonie a les moyens suffisants, qu'avant le transfert des compétences, on donnait ce qu'il fallait, mais qu'après le transfert, il ne fallait rien attendre. Par ailleurs le Vice-recteur rappelle la visite récente d'une IG, venue « éplucher » les comptes des heures et des postes.



***Nous faisons valoir la contradiction entre cette réduction des moyens et la nécessité de lutter contre les dérives disciplinaires par des démarches éducatives nouvelles.***

***Comme d'habitude, le discours du Vice-recteur reprend l'argumentaire selon lequel le système éducatif de Nouvelle-Calédonie, proportionnellement, a bien plus de moyens qu'en Métropole, et qu'il faudra fonctionner avec ce qui existe.***

- **Equipement des établissements**

Pour l'informatique, on constate une volonté de bien équiper les établissements, en particulier les plus récents ; mais parfois les installations sont incomplètes ou déficientes, et les responsables de la gestion du parc débordés : il s'agit donc davantage de problèmes administratifs et de gestion que de matériel. Nous proposons des initiatives ponctuelles rapides, au-delà des ressources des établissements touchés, pour faire fonctionner efficacement ces installations (Paita Nord, LJG, LAP...)

Le Vice-recteur rappelle que les dotations sont importantes, mais que les établissements anciens ont des difficultés à assurer les installations. Garnier et Magenta bénéficient du haut débit. Mais il y a des retards dans la maintenance dans les lycées, et il est difficile d'obtenir un travail rapide et fiable par les entreprises privées. Pour le lycée Lapérouse, le câblage est en cours ; et le nouveau bâtiment pour les BTS (ouverture prévue à la rentrée 2017), qui a coûté 600 millions, sera équipé.

Concernant les difficultés d'administrer ces moyens matériels, qui plus est avec des personnels précaires, le Vice-recteur souligne l'efficacité de la sous-traitance. Cette solution semble avoir sa préférence par rapport à l'embauche ou même la titularisation de contractuels. Nous lui faisons remarquer le coût élevé de cette solution...



*L'équipement des établissements est de la compétence du gouvernement local, et on constate que beaucoup de matériel est livré. Mais on constate aussi que le fonctionnement n'est pas assuré, et les ressources humaines des établissements (PRI) sont débordées, jusqu'au découragement. Sur ces points le Vice-recteur ne donne pas de réponse explicite.*

## **Enseignants**

---

- **Reconnaissance des CIMM et intégration dans la FPTNC**

Nous souhaitons un calendrier clair, et bien davantage de transparence dans ces opérations. Par ailleurs, que ce soit pour les lauréats de concours, les stagiaires et les néotitulaires : nous demandons davantage de clarté dans les affectations, y compris pour les collègues actuellement hors de Nouvelle-Calédonie (peu nombreux, mais il y en a)

Le Vice-recteur explique les procédures pour la reconnaissance des CIMM selon un faisceau de critères objectifs d'implication des agents sur le territoire. Selon lui, chaque cas est scrupuleusement étudié. Il rappelle que le Gouvernement local émet un avis, qui est très souvent négatif pour les collègues néotitulaires ; selon la logique locale, ils doivent normalement opter pour le cadre territorial.

Le Secrétaire Général rappelle cependant que les enseignants ont le choix : c'est un droit. Le Vice-recteur fait remarquer aussi que la saturation de telle ou telle discipline est une raison pour refuser la reconnaissance des CIMM. Il précise en outre que le recrutement extérieur doit continuer, « pour éviter la consanguinité » (sic) ; il y a eu 101 entrées pour 2015 (70 dans le secondaire).



*La volonté systématique du Vice rectorat de recruter le moins possible à l'extérieur (avec l'appui tacite du Gouvernement local), au risque de laisser beaucoup de postes vacants à des vacataires dont le nombre et la réelle formation se réduisent, n'est plus à démontrer. Aussi la remarque sur l'apport extérieur reste bien curieuse. Nous avons rappelé que la réussite actuelle aux concours (réservé, interne...) de beaucoup de MA risque de ne pas perdurer et que les candidats locaux à la carrière d'enseignant devront obtenir leur master 2. Par ailleurs le vivier de ces MA se réduit et il est difficile maintenant de trouver des vacataires disponibles et compétents (le Vice-recteur en convient).*

*Malgré les explications données, le traitement des demandes de reconnaissance des CIMM par nos collègues reste bien obscur. Le fait de refuser les CIMM à des collègues qui n'ont pas l'intention immédiate d'opter pour le cadre territorial nous paraît absurde et illégitime.*

*Nous rappelons que le Ministère a répondu aux représentants du SNES Hors de France que les collègues qui se voient refuser leur demande de reconnaissance des CIMM peuvent établir un recours par voie hiérarchique.*

- **Indemnisation des formateurs**

Nous évoquons le risque de démobilitation s'ils ne voient pas leur initiative valorisée. Le Vice-recteur rappelle que ces formations sont à l'initiative des intéressés, et qu'elles ne peuvent pas se réaliser sur leur temps de travail selon leur emploi du temps défini.

- **Elections des représentants MA**

Nous demandons un calendrier précis pour l'élaboration du protocole concernant l'organisation de ces élections. Le Vice-recteur n'est pas au courant pour l'instant des initiatives à prendre par la Direction du personnel. Ces élections devraient avoir lieu en juillet-août.

- **Inspections des stagiaires en Anglais**

Quelle est la légitimité pour de possibles interventions de l'ESPE ? Le Vice-recteur confirme que chacun a son rôle : celui de conseil et de préparation au métier par les membres de l'ESPE, et celui de l'inspection-évaluation par l'Inspecteur en poste, compétent.

- **Cas particuliers**

Nous présentons au Vice-recteur quelques cas de collègues en difficulté professionnelle ou personnelle. Le Vice-recteur est attentif à chaque cas ; cependant, il refuse d'intervenir lorsque la responsabilité ou la légitimité des chefs d'établissement est en cause.



*Comme d'habitude, le Vice-recteur semble attaché à régler les difficultés subies par des collègues. Beaucoup d'attention est consacrée aux situations familiales. Mais peu de résultats sur les relations conflictuelles entre enseignants et leur administration, et nous regrettons que des recours en contentieux soient encore la seule possibilité pour les collègues de faire valoir leurs droits.*

- **Mouvement 2016**

Nous demandons quelles seront les formes du recrutement extérieur pour la rentrée 2016, et ce qu'il en est de la Convention qui précise (même si les opérations de sélection sont déléguées au Vice-recteur par un arrêté d'octobre 2014) que c'est le Ministère qui compile et officialise les candidatures.

La réponse du Vice-recteur laisse entendre qu'il n'y aura pas de modifications significatives par rapport aux modalités appliquées pour le Mouvement 2015.

- **CAPL**

Nous demandons le projet rectoral de règlement intérieur des CAPL pour les certifiés, pour que nous puissions l'étudier et le modifier éventuellement. Le secrétaire général nous assure que nous aurons ce projet.

## **En conclusion...**

---

*L'entrevue a duré 3 heures et a été plutôt cordiale.*

*Mais comme trop souvent par le passé, nous avons le sentiment que, même si nous avons bien été entendus, en revanche il y a peu de solutions concrètes proposées aux différents problèmes que nous avons soulevés.*

*Les échanges liés au fonctionnement du système sont relativement positifs, mais ils restent au niveau de simples ajustements techniques.*

*Nous restons frustrés face au manque de solutions globales, de dispositifs concrets et nouveaux qui pourraient être proposés par la direction de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie.*

*Les acteurs principaux du système éducatif rencontrent actuellement de graves problèmes de violence, qui vont au-delà d'un simple souci de comportement de la jeunesse calédonienne.*

*Nous devons certes nous mobiliser, comme nous le demande le Vice-recteur, mais nous avons surtout besoin d'une politique ambitieuse pour que l'école reste un sanctuaire qui protège les élèves des dérives de notre société.*

*Les représentants du SNES-NC*

